REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

	<u>Séance du 16 décembre 2020 à 18h30</u>
DCM20201216-18	L'an deux-mille-vingt du mois de décembre le seize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle de restauration scolaire Marcel Levin à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie	que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 09 décembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents ()

Etaient excusés ayant donné procuration ()

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET: AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. et Mme BREDILLOT Jean-Pierre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'acquisition par Monsieur et Madame BREDILLOT Jean-Pierre du terrain communal cadastré AL 697, sis rue de la Melenne.

Ce terrain d'une surface de 6a47ca, est situé en zone naturelle (N) au PLU et n'est donc pas constructible. Tout mouvement de terrain y sera interdit.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle 3€ le m², compte tenu des caractéristiques topographiques du terrain, soit 1941 €.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain dans les conditions décrites cidessus.

La Commission Urbanisme, réunie le 30 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à/par.....

- ➤ autorise la vente de la parcelle communale cadastrée AL 697 d'une surface de 6a47ca à Monsieur et Madame BREDILLOT Jean-Pierre
- > autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 16 décembre 2020

Le Maire, Daniel BUCHWALDER